

# MAIRIE D'ARMENTIERES EN BRIE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

### Séance du 7 Juillet 2011 N° 27

L'an deux mil onze le Sept Juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Mme COURTIAL, Maire.

Etaient présents : Mme COURTIAL – M. WALLE – Mme BICHBICH – Mme FAVRE –  
M. GRESSIER – M. COLAS Philippe – M. COLAS Michel –  
M. CARRE – Mme MERCHIE – Mme PRAGNON – Mme BULTEL

Absents : M. FISCHER – M. BOUBEKEUR

Secrétaire de séance : Mme BICHBICH

Après lecture du compte rendu n° 26 par Monsieur GRESSIER quelques modifications sont à apporter :

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire rues de Tancrou et de la Gillette,  
lire : que cette demande est faite auprès de l'Assemblée Nationale et non du Sénat.

Projet EHPAD, lire : Dans un premier temps une rencontre avec les porteurs de ce projet afin  
d'analyser leurs motivations, leurs moyens ainsi que l'impact économique et social pour le territoire  
est indispensable.

Questions diverses, lire : Eglise Saint Rémi de Congis sur Théroouanne.

### TRAVAUX

Travaux de voirie – Requalification des rues de Tancrou et de la Gillette.

Mme le Maire donne connaissance du rapport d'analyse des offres établi par Monsieur LATTE, architecte :

Entreprise	Lot 1 : Assainissement	Lot 2 : Voirie
TERE	Gillette :	Gillette :
	Base : 67 064,00 HT	Base : 158 119, 50 HT
	Variante : 57 703,00 HT	Variante : 136 832,50 HT
	Tancrou : 52 838,00 HT	Tancrou : 109 534,00 HT
WIAME VRD	Gillette :	Gillette :
	Base : 54 275,00 HT	Base : 119 324,50 HT
	Variante : 45 210,00 HT	Variante : 144 277,00 HT
	Tancrou : 42 283,00 HT	Tancrou : 89 179,00 HT

BBTP	Gillette :		Gillette :	
	Base :	42 150,00 HT	Base :	143 147,00 HT
	Variante :	35 860,00 HT	Variante :	131 342,00 HT
	Tancrou :	34 570,00 HT	Tancrou :	104 970,00 HT
JEAN LEFEVRE	Gillette :		Gillette :	
	Base :	51 614,00 HT	Base :	143 682,16 HT
	Variante :	47 359,00 HT	Variante :	126 981,14 HT
	Tancrou :	43 637,00 HT	Tancrou :	106 155,60 HT

### Références et Moyens techniques

Moyens techniques : Le contenu de ce critère est décrit à l'article 1 du présent rapport, la note des moyens techniques de l'offre sera notée sur 10 et pondérée d'un coefficient 6.

Entreprise	Valeur technique de l'offre 60% Noté sur 10 ( 5 x 2 ) coefficient 6					Note globale	Note pondérée
	Capacité technique	Capacité prof	Capacité financière	Mémoire	Cohérence de l'offre		
LOT 1							
Tere	1,6	1,4	1,4	1,2	1,2	6,8	40,80
Wiame Vrd	1,7	1,7	1,8	1,8	1,7	8,7	52,20
BBTP	1,9	1,9	1,7	1,6	1,8	8,9	53,40
Jean Lefevre	1,6	1,6	1,8	1,4	1,4	7,8	46,80

LOT 2							
Tere	1,2	1,4	1,4	1,2	1,2	6,4	38,40
Wiame Vrd	1,7	1,8	1,8	1,7	1,6	8,6	51,60
BBTP	1,9	1,9	1,7	1,6	1,7	8,8	52,80

Jean Lefevre	1,6	1,6	1,8	1,4	1,4	7,8	46,80

Tere : Mémoire général, aucune prise en compte de la particularité du site Centrale d'enrobés à Montereau.

Termes généraux : Conforme au CCTP répété inlassablement.

Pas de planning.

Wiame Vrd : Mémoire : Lot 1 : Conforme au CCTP mais cher.

Lot 2 : Conforme au CCTP.

Très bon mémoire, prise en compte des particularités du site.

Planning cohérent : 8 semaines et 3 jours.

Provision de 3000 HT sur lot 2 ( purges supposées par étude de sol ).

BBTP : Lot1 : Excellente réponse, parfaite prise en compte de la réalité du terrain ; offre moins disante.

Lot2 : Mémoire plus succinct que les grosses entreprises mais répond parfaitement à l'objet du marché.

Moins de moyens humains et matériels mais largement suffisant pour répondre aux besoins du projet.

Planning cohérent 10 semaines.

Provision de 6000 HT sur lot 2 ( purges supposées par étude de sol ).

Jean Lefevre : Lot1 : Matériaux conforme au CCTP.

Lot2 : Bonne réponse conforme au CCTP.

Planning : 1 mois de travaux pour le lot 2 ( surprenant ).

Mémoire très général, ne tient pas compte des particularités du site et n'explique pas son planning cours.

Provision de 4000 HT sur le lot 2 ( purges supposées par étude de sol ).

### **Marchés de travaux relatifs à la requalification des rues de la Gillette et de Tancrou.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement des rues de la Gillette et de Tancrou.

Elle précise que pour mener à bien ces travaux une consultation a été lancée, en procédure adaptée, afin de désigner les entreprises chargées de la réalisation.

A la vue du rapport d'analyse des offres, établi par Monsieur LATTE Architecte, Maître d'œuvre de cette opération, le choix des attributaires, effectué par le pouvoir adjudicateur, est le suivant :

#### **LOT 01 – ASSAINISSEMENT**

Entreprise BBTP 77165 SAINT SOUPPLETS

Montant HT des travaux rue de Tancrou : 34 570 €

Montant HT des travaux rue de la Gillette : 35 860 €

#### **LOT 2 – VOIRIES**

Entreprise BBTP 77165 SAINT SOUPPLETS

Montant HT des travaux rue de Tancrou : 104 970 €

Montant HT des travaux rue de la Gillette : 131 342 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Autorise** Madame le Maire à signer les marchés désignés ci-dessus.

**Convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage d'un terrain multisports.**

Mme le Maire rappelle au Conseil le projet de réalisation des travaux d'aménagement d'une aire ludique et sportive, ces travaux concernant en partie le réseau pluvial.

Il est prévu d'améliorer l'écoulement des eaux de voirie par la création de 95 mètres de canalisation permettant un raccordement sur l'existant de trois nouvelles grilles avaloirs.

Dans le cadre de ces travaux, il y a lieu d'établir une convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Pays de l'Ourcq et la Commune d'Armentières, pour un montant prévisionnel global de 9 290 HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** la maîtrise d'ouvrage concernant des travaux sur le réseau d'eaux pluviales,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et financière, et tous documents y afférents, y compris les avenants.

**Convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCPO.**

Mme le Maire rappelle au Conseil le projet de réaliser des travaux de requalification des rues de Tancrou et de la Gillette, ces travaux concernant en partie le réseau pluvial et d'assainissement. Il est prévu :

- rue de la Gillette : d'améliorer l'écoulement des eaux de voirie par la création de 150 mètres de canalisation et de 4 grilles avaloirs, pour un montant maximum prévisionnel de 40.660€H.T.
- rue de Tancrou : de créer un réseau de 120 mètres linéaires et de poser 4 grilles avaloirs pour un montant prévisionnel de 30.000€H.T.

Dans le cadre de ces travaux il y a lieu d'établir une convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCPO pour un montant prévisionnel total H.T. de 70.660€H.T.

Le C.M. à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** la maîtrise d'ouvrage concernant des travaux sur le réseau d'eaux pluviales et d'assainissement.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et financière, et tous documents y afférents, y compris les avenants.

**Taux horaire professeur de musique.**

Le C.M à l'unanimité des membres présents décide de porter à 33€ le taux d'horaire pour les professeurs de musique à compter du 01/09/2011.

**Objet : CONTRAT DE DERATISATION.**

Après avoir pris connaissance du projet de contrat de dératisation,  
La Conseil Municipal,

- **EMET** un avis favorable

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de dératisation à passer avec France Hygiène Service.

### **CANTINE SCOLAIRE - TARIF DU REPAS – ANNEE SCOLAIRE 2011/2012.**

Le Conseil Municipal décide de fixer à 3,50€le prix du repas de la cantine pour l'année scolaire 2011/2012 pour les élèves de l'école domiciliés dans la commune.

De fixer à 5€le prix du repas de la cantine pour l'année scolaire 2011/2012 pour les élèves domiciliés « hors commune ».

### **TARIF GARDERIE – ANNEE SCOLAIRE 2011/2012.**

Après étude et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le tarif de la garderie pour l'année scolaire 2011/2012 soit : 4€la journée.

### **Questions diverses :**

- La Commune percevra une somme de 807€au titre d'une dotation exceptionnelle prévue par l'article 103 de la loi de finances rectificatives pour 2008 ( correspondant à 807 titres C.N.I et passeports délivrés sur la période considérée )

- Un riverain souhaite occuper un terrain rue d'Isles cadastré section B n° 286. Le C.M envisage de nettoyer ce terrain d'une superficie de 86 m<sup>2</sup>, de le clôturer et de le louer.

La séance est levée à 21h.